



APPEL A CANDIDATURES ARTISTIQUES  
3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne  
*EXERCICES 2017, 2018 et 2019*

Publication : 15 mai 2017

Date limite de dépôt des candidatures : 30 juillet 2017

*Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017*



La *Biennale Culturelle en Maurienne* est une **résidence longue de création artistique partagée avec les habitants et les opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, économiques... du territoire**. Lors des deux premières éditions, une équipe artistique professionnelle a été choisie à l'issue d'un appel à candidatures pour « se poser » sur le territoire deux années durant, aller à la rencontre des habitants et opérateurs en leur proposant de prendre part à un processus de création artistique. Jusqu'ici, l'aboutissement a pris la forme d'un spectacle partagé entre professionnels et habitants du territoire.

Voir blog de la Biennale : <http://biennale-culturelle-maurienne.com/>

Dans le cadre du programme LEADER Maurienne, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite **ancrer la 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne dans les lieux de la filière alimentaire du territoire**.

Le projet aura pour **objectifs** :

- Rendre sensible aux habitants permanents ou ponctuels **l'existence d'une filière alimentaire locale en Maurienne** (patrimoine culinaire ; acteurs ; produits ; lieux de production, de transformation, de commercialisation et de consommation) grâce à un projet agricole ambitieux mêlant création contemporaine, pratiques artistiques et monde agricole
- Initier ou renforcer des **collaborations** entre les opérateurs culturels du territoire et la filière alimentaire locale, en lien avec les acteurs environnementaux, sociaux, éducatifs, touristiques et économiques
- Sensibiliser les habitants permanents ou ponctuels aux **enjeux de leur consommation alimentaire et à l'alimentation durable**
- **Développer la clientèle** de la filière alimentaire locale et **accroître la demande** en la matière
- **Développer la fierté territoriale des habitants**, se démarquer avec un projet innovant et ambitieux
- Cultiver le **vivre-ensemble** et la **citoyenneté**

La 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne est initiée et financée par le Syndicat du Pays de Maurienne, avec le soutien de l'Europe dans le cadre du programme LEADER Maurienne, de TELT, du Crédit Agricole des Savoie et de la Sorea.

## I. FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidatures constitue une 1<sup>ère</sup> étape, à l'issue de laquelle 4 candidats au maximum seront présélectionnés sur dossier par le Comité de suivi de la 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne. Les candidats présélectionnés devront alors compléter leur dossier. Après avoir rencontré chacun des candidats présélectionnés, une commission spéciale (réunissant le Comité de suivi, des représentants du Conseil Local de Développement du Pays de Maurienne, les membres du bureau du Syndicat du Pays de Maurienne, et des représentants des partenaires financiers) proposera, au regard des critères définis au § VII, un classement au Comité syndical du SPM, qui décidera *in fine* du projet retenu.

*Les réponses, positives ou négatives, ne seront données qu'au terme de la procédure.*

## II. CALENDRIER

Cet appel à candidatures prend effet au 15 mai 2017 et les dossiers devront être déposés au plus tard le **31 juillet 2017 à 12h**. La présélection des 4 candidats au maximum sera effectuée dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre. Les candidats retenus devront compléter leur dossier avant le **30 octobre à 12h** pour un choix définitif attendu dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre 2017, et un démarrage du projet dans la foulée.

Les projets présentés s'étendront sur 3 exercices (2017-2018-2019) et aboutiront à une production finale au plus tard fin septembre 2019, fruit du travail accompli lors de ces 3 exercices.

*Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017*



### III. DOTATION ET FINANCEURS

La dotation de cet appel à candidatures est de 100 000 € TTC, versés par le SPM sur la base d'une convention de coproduction (TVA 5,5%).

Pour information, la **dotation initiale totale** du projet Biennale Culturelle en Maurienne se monte à **156 260 €**. Elle se décompose comme suit :

- 100 000 € TTC sur le présent appel à candidatures, destinés à la résidence de création artistique partagée
- 17 000 € TTC sur l'appel à projets « Echos de la Biennale », destinés aux porteurs de projets locaux qui souhaiteront proposer des actions en résonance avec la résidence de création artistique partagée
- 20 000 € TTC sur une prestation de conception et production de temps de sensibilisation à l'alimentation durable et locale, coprogrammés avec le porteur de projet artistique et les porteurs locaux
- 19 260 € pour la coordination générale du projet en interne au SPM (soit 0,20 Equivalent Temps Plein sur 24 mois)

Le Syndicat du Pays de Maurienne est le payeur des 156 260 €, qu'il finance de la manière suivante :

- Fonds propres : 37 800 € + 6 940 € coordination générale
- Europe dans le cadre du programme LEADER Maurienne : 67 200 € + 12 320 € coordination générale
- TELT : 20 000 €
- Crédit Agricole des Savoie : 10 000 €
- SOREA : 2 000 €

A l'issue du présent appel à candidatures, un seul projet sera retenu et soutenu.

Outre la dotation initiale, le porteur de projet est fortement encouragé à rechercher des subventions ou recettes complémentaires (DRAC, Région, Département, partenaires privés...)

Les candidats pourront utilement télécharger sur la page d'accueil du blog de la Biennale :

- le bilan complet de la 2<sup>ème</sup> édition (dont le budget réalisé)
- le budget prévisionnel de la 3<sup>ème</sup> édition
- le schéma de synthèse de la 3<sup>ème</sup> édition

Les modalités du contrat de coproduction et le calendrier de versement des sommes seront communiqués ultérieurement et seront autant que possible adaptés au calendrier de réalisation du projet.

### IV. QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

- les associations ou fondations
- les collectivités territoriales ou établissements publics
- les entreprises du secteur culturel

### V. DISCIPLINES ET ESTHETIQUES CONCERNEES

Sont concernées toutes les disciplines et esthétiques sans exception, dans la mesure où elles relèvent bien du champ de la culture (arts vivants, livre et lecture, patrimoine, arts visuels, culture scientifique, architecture, etc.).

**Le propos artistique pourra traiter des enjeux de la consommation et de la relocalisation alimentaire, sans toutefois d'obligation.**

*Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017*



## VI. CADRE DU PROJET

Le projet devra **s’implanter et mobiliser l’ensemble de la vallée de la Maurienne**.

Le projet artistique développé par le candidat devra, dans sa mise en œuvre, prendre en compte les pratiques et attentes des opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, économiques, agricoles... présents sur le territoire. Les coordonnées de ces structures pourront être transmises aux porteurs de projets sur simple demande au Syndicat du Pays de Maurienne. La prise de contact incombera au porteur de projet.

L’essentiel des temps artistiques devra se dérouler :

- dans des exploitations agricoles (de préférence aux intersaisons et en priorité en septembre-octobre) – possibilité d’accueil en intérieur ou en extérieur
- dans des alpages vivants et exploités (entre le 15 juin et le 15 septembre), en privilégiant l’accessibilité
- dans des coopératives laitières (lieux à l’espace contraint mais exploitables toute l’année)
- sur le parvis de l’abattoir de Maurienne (Saint-Etienne-de-Cuines)
- dans des lieux de consommation alimentaire (restauration collective, restaurants...)
- dans une moindre mesure, dans des lieux « périphériques » type marchés, boutiques...

Les lieux potentiels suivants ont été repérés en lien avec le Groupement de Développement Agricole et quelques agriculteurs (liste non exhaustive) : *Plateau du Mont Cenis, Plateau d’Albiez, Grands Cols de Maurienne*. Le porteur de projet pourra en proposer d’autres qui lui semblent plus adaptés en fonction du contenu de son projet et des nécessités d’accueil du public.

Les enjeux et problématiques de l’agriculture maurienne peuvent être appréhendés sur le site [www.agriculture-maurienne.com](http://www.agriculture-maurienne.com).

## VII. CRITÈRES DE SELECTION

- *Projet aboutissant à une ou plusieurs **création-s artistique-s originale-s et spécifique-s au projet**,*
- *Appui du projet sur une équipe professionnelle reconnue pour la **qualité artistique de son travail** et sa **compétence en matière de projets participatifs**,*
- *Caractère **participatif** du projet :*
  - *implication des habitants de l’ensemble de la vallée dans le déroulement du projet et la ou les forme-s finale-s du projet sous la direction de l’équipe artistique professionnelle,*
  - *implication des opérateurs locaux (collectivités, associations, institutions, agriculteurs, etc.) par le biais de partenariats et des « Echos de la Biennale »*
- *Respect des contraintes de lieux et adéquation avec les objectifs du **programme LEADER Maurienne**,*
- *Projet s’adressant à tous les publics, y compris les plus **éloignés de la culture**,*
- *Pertinence du **plan de communication** à l’échelle locale, régionale et nationale,*
- *Anticipation **d’outils de témoignage et de valorisation post-projet** (vidéos, éditions, enregistrements audio...)*
- *Inscription du projet dans des logiques de **développement durable** (dispositif covoiturage, traitement des déchets, communication sur papier PEFC, toilettes sèches, politique tarifaire, accessibilité, etc.)*

## VIII. PORTAGE DU PROJET

Le projet sera porté par le candidat retenu, en coproduction avec le Syndicat du Pays de Maurienne et avec l’appui technique de la coordinatrice culture du Syndicat du Pays de Maurienne, sous le contrôle du Comité de suivi de la 3<sup>ème</sup> Biennale culturelle Maurienne (Cf § XI).

*Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017*



## IX. COLLABORATIONS LIEES AU PROJET

### *Réseau partenaires*

Suite aux 2 premières éditions de la Biennale Culturelle en Maurienne, un réseau partenaires de la Biennale a été constitué parmi les opérateurs culturels, associatifs, sociaux, éducatifs, économiques... du territoire. Il devra être remobilisé et élargi sur cette 3<sup>ème</sup> édition, en intégrant notamment les professionnels du monde agricole.

### *Coprogrammation des temps de sensibilisation à l'alimentation durable et locale*

Aux principaux temps forts artistiques de la 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne, dans un esprit de croisement des publics, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite adjoindre **des temps de sensibilisation à l'alimentation durable et locale** auprès des familles et des professionnels, gestionnaires et financeurs de la restauration hors domicile, voire des scolaires. Un prestataire sera recruté en janvier 2018 pour la conception, la production et la communication de ces temps de sensibilisation, pour un montant total de 20 000 € TTC. **Le portage du projet artistique implique donc de fait une collaboration avec le prestataire retenu, et une coprogrammation avec lui des temps de sensibilisation.**

### *Inclusion des projets d'action culturelle en résonance avec la Biennale*

Une fois l'opérateur artistique choisi et en lien étroit avec ce dernier, l'appel à projets complémentaire « **Echos de la Biennale** » sera lancé par le SPM auprès des **structures de pratique artistique du territoire** (Etablissements d'Enseignements Artistiques, harmonies, chorales, écoles de danse, ateliers arts plastiques...), pour la **conception et l'organisation de projets d'action culturelle en résonance avec la Biennale.**

Une dotation financière initiale de 17 000 € TTC sera allouée à cet appel à projets, selon des modalités et critères de sélection à définir.

Le Comité de suivi de la Biennale présidera au choix des projets retenus, en lien avec l'opérateur artistique.

## X. CONTENU DU DOSSIER

### 1<sup>ère</sup> PHASE : EVALUATION DE LA CAPACITE A FAIRE

Le dossier initial devra contenir :

- Une **lettre de motivation** de la ou des personnes en charge de la direction artistique du projet,
- La **présentation synthétique** du projet (téléchargeable sur le blog [www.biennale-culturelle-maurienne.com](http://www.biennale-culturelle-maurienne.com)), qui pourra être complétée si besoin d'une présentation plus détaillée de forme libre,
- La **fiche d'identification** de la structure candidate (téléchargeable sur le blog [www.biennale-culturelle-maurienne.com](http://www.biennale-culturelle-maurienne.com)),
- Un **dossier complémentaire de présentation** de la structure candidate lui permettant de détailler ses références artistiques et expériences passées, et de montrer en quoi elle est apte à mener le type de projet attendu,
- Les **statuts** de la structure candidate ainsi que le **compte de résultat** de l'année écoulée.

### 2<sup>ème</sup> PHASE : EVALUATION DE LA FAISABILITE

Pour les 4 projets pré-sélectionnés en vue de la sélection finale, il sera demandé :

- Un **budget prévisionnel**
- Un **calendrier prévisionnel de programmation**
- Un **plan de communication** chiffré (types de supports, tirages...)

Les candidats devront également compléter et affiner les éléments présentés dans le dossier initial.

Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017



Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé. Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.

## XI. SUIVI DU PROJET

Le Comité de suivi de la 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne sera composé d'élus et de techniciens du Syndicat du Pays de Maurienne, de représentants du Conseil Local de Développement, de représentants des partenaires financiers, de représentants d'institutions culturelles, d'opérateurs culturels, sociaux et éducatifs, de professionnels du monde agricole, d'élus référents des collectivités partenaires, ainsi que de personnalités qualifiées.

Le porteur de projet s'engage à rendre compte régulièrement de l'avancement de son travail au Comité de suivi, qui veillera au bon déroulement du projet et sera le garant des règles établies dans le Contrat de coproduction, des critères définis dans le § VII et du cadre de travail proposé dans le § VI.

Le porteur de projet aura carte blanche en matière artistique (création de l'œuvre finale et conduite des ateliers). Le choix de l'identité visuelle, après consultation du Comité de suivi, reviendra au porteur de projet, cette composante étant considérée comme partie intégrante du volet artistique.

Pour toutes les autres composantes du projet, le porteur de projet s'engage à prendre en compte les préconisations du Comité de suivi (choix des lieux, opérateurs à associer...).

Le plan de communication (types de supports, tirages, modes de distribution...) et le plan médias seront proposés par le porteur de projet au Comité de suivi, discutés et annexés au Contrat de coproduction, devenant ainsi contractuels.

## XII. MODALITES

Pour la 1<sup>ère</sup> phase, l'intégralité du dossier est à transmettre par voie informatique avant le 30 juillet 2017 à 12h, à [culture@maurienne.fr](mailto:culture@maurienne.fr)

Pour la 2<sup>ème</sup> phase, les porteurs de projets retenus seront informés en temps utiles de la marche à suivre.

Contact pour toute demande d'informations :

Ludivine Moulard, Syndicat du Pays de Maurienne, coordinatrice culture

04 79 64 12 48 – [culture@maurienne.fr](mailto:culture@maurienne.fr)

*Appel à candidatures artistiques - 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version définitive 9/05/2017*

